



REUNION DE TROIS REPRESENTANTS DE VITRINES ET METIERS AVEC  
MONSIEUR JACKY GERARD, LE SAMEDI 14 JANVIER 2012

Etaient Présents : Monsieur Jacky Gérard, Maire de Saint Cannat, Conseiller Général  
Madame Virginie Martinet, Présidente  
Madame Edith Braawn, Secrétaire Adjointe  
Monsieur Georges Petruschi, secrétaire

Objet : Taxe sur l'occupation du domaine public  
Taxe sur les pancartes publicitaires  
Questions diverses

1<sup>er</sup> Sujet : La taxe sur l'occupation du domaine public :

Les représentants élus de « vitrines et métiers » s'inquiètent du choix de la municipalité de mettre en place une taxe sur l'occupation du domaine public et ont fait part à monsieur le Maire de Saint Cannat de leurs doutes et de leurs craintes.

Les artisans, commerçants et professions libérales de notre commune vivent en ce moment une période critique due à la crise mondiale et au doute qui s'installe chez le consommateur. De ce fait une nouvelle taxe même minime ne peut être la bienvenue et peut à fortiori occasionner de la gêne pour la bonne évolution d'une activité indépendante.

Monsieur Gérard, nous ayant expliqué que la perte de la Taxe Professionnelle par la commune obligeait son conseil municipal à mettre en application de nouvelles sources de revenus dont la taxe d'occupation du domaine public, celle ci devrait être appliquée aussi bien pour le professionnel que pour le particulier qui abuse du domaine public devant sa porte.

Néanmoins devant l'insistance et l'inquiétude des représentants de « vitrines et métiers », Monsieur le Maire a consenti qu'une étude au cas par cas soit nécessaire et envisagée.

2<sup>ème</sup> Sujet : La taxe sur les panneaux publicitaires

Cette deuxième taxe votée il y a quelques années par l'Etat devrait être mise en application sur notre commune comme pour celle de l'occupation du domaine public pour compenser la perte de la manne de la taxe professionnelle.

Vos représentants ont insisté sur le fait que si la taxe professionnelle avait été proscrite, il en était néanmoins établi que les taxes mises en remplacement, taxe sur le foncier et sur les chambres consulaires, métiers et commerces, n'avaient pas pour autant diminuer sur le cout des activités professionnelles.

Monsieur le Maire nous accordant qu'effectivement il n'y avait pas de grands changements quant à la valeur des taxes que tout professionnel doit s'acquitter, nous indique que malgré ce la taxe sur la publicité sera appliquée tout en cherchant à nuire le moins possible aux petites entreprises.

Pour la municipalité, la publicité massive et sauvage de certaines enseignes, particulièrement celle des grands groupes (Carrefour, Casino, Zoo de la Barben, etc), était devenue inadmissible et gênante.

La Municipalité ne devrait taxer les panneaux publicitaires que pour une surface supérieure à 7 mètres carrés, toutes surfaces confondues. Les 7 premiers mètres carrés étant exemptés de taxe. Pour mieux comprendre, tout professionnel dont le cumul de surface de panneaux publicitaire excéderait les 7 mètres carrés ne serait taxé que sur la surface excédante. Ainsi monsieur X qui aurait un cumul de surface de 8,50 M2 ne devrait être taxé que sur 1,50 M2. De cette manière très peu voir aucune enseigne du centre du village ne devrait être assujetti à cette nouvelle taxe. Par contre les professionnels du plateau d'activité de la Pile sont particulièrement impliqués dans la mise en place de cet impôt.

#### Questions diverses :

-1- A la question concernant l'obligation pour tout professionnel voulant s'installer sur la commune (hors zone artisanale de la Pile) de posséder 2 places de parking, monsieur le Maire nous a indiqué qu'il n'était pas envisager de modifier le règlement mais que chaque demande d'installation se ferait au cas par cas avec une extrême vigilance de la part des services municipaux.

-2- A la question « ou en est le projet de moyenne surface, à l'entrée sud du village », Jacky Gérard nous a répondu que le projet était toujours d'actualité avec pour enseigne un « LIDL ». La municipalité jouant la carte de la sécurité et imposant la réalisation d'un rond point, des études sont actuellement en élaboration avec les maitres d'œuvre de la moyenne surface.

Nous remercions monsieur le maire de nous avoir reçus tout en lui confirmant que nous resterons vigilants sur toutes les questions relatives au monde professionnel de notre village. Monsieur Jacky Gérard nous a indiqué de nous rapprocher de Madame Josiane Duffau, adjointe, responsable du dossier.

Après son assemblée générale, le bureau de votre association prendra rendez vous avec Madame Duffau pour connaître le taux de taxation et les modalités qui en découlent, soyez assurés que vos représentants resteront vigilant quant à l'évolution de ce dossier.

Saint Cannat le 17 janvier 2012